

Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

La FA-FPT poursuit son engagement au sein du Comité de Filière Petite Enfance

Depuis la création du Comité de Filière Petite Enfance en 2021, la **FA-FPT** est membre de son Bureau et participe également aux différents groupes de travail.

Nos représentantes sont impliquées dans les travaux et les prises de décision du CFPE.

La lettre de mission du Comité s'étendait de 2021 à 2024 et a été renouvelée, cet été, jusqu'en 2027.

Poursuivant sa dynamique de travail et son investissement, la **FA-FPT** a souhaité pérenniser son action en signant l'avenant de reconduction du Comité.

En participant aux concertations et aux échanges, nous sommes actifs sur tous les sujets concernant le Service public de la petite enfance.

La FA-FPT, toujours soucieuse d'apporter un maximum d'expertise dans les différents sujets traités par le Comité, a le plaisir de voir l'équipe de ses représentantes s'étoffer avec des professionnelles de la petite enfance investies sur le terrain.

Notre délégation est ainsi composée de Sandrine Trépié, Secrétaire générale du CD62, Gwenaëlle Kolor, Adjointe de direction éducatrice de jeunes enfants en multi accueil, Émilie Capelle, Coordinatrice petite enfance et parentalité pour le projet éducatif social local (PESL) et Rachel Thuillier, Educatrice de jeunes enfants.

Les nouveaux groupes de travail se réuniront dès début novembre. Nous sommes donc engagés sur les thématiques :

- > Place de la garde à domicile au sein du Service public de la petite enfance
- Formation continue et la VAE
- > Communication
- > Normes
- > Mise en œuvre d'un référentiel de connaissances et de compétences des métiers.

Une réunion exceptionnelle du Bureau a eu lieu ce 5 novembre avec le renouvellement des membres de l'instance et la reconduction des représentantes de notre organisation syndicale.

Cette réunion, en présence d'Agnès Canayer, ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance, a été pour la **FA-FPT** l'opportunité de mettre l'accent sur nos revendications et les besoins des professionnels du terrain, en rappelant l'urgence d'actions concrètes rapides pour que les professionnels puissent voir une évolution positive de leurs conditions de travail et la reconnaissance de leur métier.

Vous pouvez compter sur la **FA-FPT** pour poursuivre ses actions visant l'amélioration de la qualité du service rendu aux enfants et à leur famille ainsi que la reconnaissance et la valorisation des agents publics exerçant auprès d'eux au quotidien.



FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 96, rue Blanche - 75009 PARIS - 01 42 80 22 22



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Déclaration de la *FA-FPT* à la ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance

Madame la Ministre,

La Fédération Autonome de la Fonction publique territoriale œuvre pour les agents employés par les collectivités territoriales.

Notre engagement dans le Comité Filière Petite Enfance au service des agents publics a pour but de veiller à l'amélioration de leurs conditions de travail, leur niveau de rémunération, leur protection et la reconnaissance de leur métier, mais également par là même le service de proximité rendu aux enfants et leur famille.

Nous attendons du Comité qu'il poursuive ses travaux et soit un organe central de l'évolution des conditions de travail des agents.

Nous vous rappelons que les professionnels sont en grande souffrance et qu'ils ont le sentiment de ne pas être entendus.

Il est temps de redonner de l'attractivité aux métiers et également de rémunérer les professionnels à une juste hauteur.

Les travaux du CFPE n'ont pas d'impact significatif sur leurs conditions de travail réelles au quotidien.

Le bonus attractif pour les agents des crèches n'est que facultatif et pas suffisamment incitatif pour que les mairies s'emparent de ce levier afin d'augmenter les salaires des professionnels.

Il en est de même pour les assistants familiaux qui prennent en charge H24 les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dont la rémunération ne reflète pas l'investissement et l'importance des professionnels dans la prise en charge des enfants confiés à l'ASE. Ces professionnels font aussi partie du service public de la petite enfance.

Il est indispensable de donner des preuves concrètes, rapides et significatives aux professionnels de terrain qui sont en grande souffrance et ne voit pas d'amélioration de leurs conditions de travail.

Contact presse:

Sandrine TREPIE, Référente FA-FPT Filière petite enfance, 06 99 85 45 11

 $\hbox{E-mail: secretariat@fafpt.org - Site Internet: http://www.fafpt.org}$